

Thème : Évaluation des élèves**Exposé du cas**

Dans votre collège, lors de plusieurs conseils de classe du premier trimestre, les délégués des parents d’élèves ont fait part de leur inquiétude concernant les résultats en mathématiques. Suite à ces remarques, le principal a chargé l’équipe des professeurs de mathématiques de construire un projet ayant pour objectif de faire évoluer l’évaluation des élèves.

Question

Quelles propositions pourriez-vous faire pour répondre à cette demande ?

Documentation fournie avec le sujet

Document 1 : extrait du préambule du programme de collège de l’enseignement de mathématiques (BO spécial n° 6 du 28 août 2008)

L’évaluation (qui ne se réduit pas au contrôle noté) n’est pas un à côté des apprentissages. Elle doit y être intégrée et en être l’instrument de régulation, pour l’enseignant et pour l’élève. Elle permet d’établir un constat relatif aux acquis de l’élève, à ses difficultés. Dans cette optique, le travail sur les erreurs constitue souvent un moyen efficace de l’action pédagogique. L’évaluation ne doit pas se limiter à indiquer où en est l’élève ; elle doit aussi rendre compte de l’évolution de ses connaissances, en particulier de ses progrès.

L’évaluation de la maîtrise d’une capacité par les élèves ne peut pas se limiter à la seule vérification de son fonctionnement dans des exercices techniques. Il faut aussi s’assurer que les élèves sont capables de la mobiliser d’eux-mêmes, en même temps que d’autres capacités, dans des situations où leur usage n’est pas explicitement sollicité dans la question posée.

Document 2 : extrait du document ressource pour le socle commun dans l’enseignement des mathématiques au collège (mai 2011)

Trop d’élèves de collège se révèlent incapables de réussir les devoirs de contrôle destinés à mesurer la maîtrise du programme. Le socle commun ayant vocation à permettre à tout élève de tirer profit de l’enseignement reçu, on doit donc, pour les élèves en difficulté sur les acquisitions prévues par le programme, pouvoir évaluer les capacités qu’ils ont construites.

[...] Par ailleurs, l’évaluation de compétences est par nature positive : elle consiste à attester, au fur et à mesure de leur construction par un élève, la maîtrise de diverses compétences. Il s’agit donc de pointer des réussites progressives et non des manques.